

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — **N**° 3398

14 novembre 2014

SOMMAIRE

agri.capital Luxembourg S.à r.l163067	Paul Wurth Geprolux S.A163062
Bestime S.A	Perlach I Hotel S.à r.l163068
Bifund S.A163061	Phileas S.A
Cebegest S.à r.l	Piment International S.A163065
Entretien Maintenance Service S.à r.l. en	Pocolena S.A
abrégé EMS S.àr.l	PO Participations S.A
Expert Investor II SICAV-SIF	Premium Sicav SIF163064
GMBF Investments S.à r.l	Prime Properties Investments S.A163063
H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l 163077	Prime Properties Investments S.A163064
IMF International Momentum Fund163058	Procimbria Finance Luxembourg S.A163062
Ingenicorp S.A163058	Product Consult S.A
Inovest SA163060	ProLogis Management S.à r.l163063
International Hebdo Press163059	PS Holdco S.A
Intranor S.A	PS S.à r.l
Invia S.A163059	Quad/Graphics Luxembourg 2 S.à r.l 163067
lucundus Saarbrücken S.à r.l	Raging Investments163065
Iucundus S.A.,SPF	Raw S.A163064
Johnson Controls Eastern European Investment S.à r.l	Real Estate & Asset Management Luxembourg S.à r.l
Kerizit S.A163058	Ress Capital Fund Management S.A 163065
KPI Investment Property 58 S.à r.l 163058	Silvia HoldCo S.à r.l
LSREF2 Finance S.à r.l163059	Snowhill RE (Luxembourg) Sarl163066
Oriflame Cosmetics S.A 163102	
Pa de Kaphoe	S.V. Immo Luxembourg S.A163061
Padovan S.à.r.l163063	TNS Luxembourg Beta S.à r.l163076
Papeterie 2000 Sàrl163068	Vinador S.A. SPF
Partners Group Private Markets Credit Strategies S.A	Way HoldCo S.à r.l
Patron Mercury S.à r.l163068	



Ingenicorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 77.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161564/10.

(140183281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Intranor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.455.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161569/10.

(140184091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Kerizit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.545.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 16 janvier 2012 Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161619/11.

(140184071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

KPI Investment Property 58 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Investment Property 58 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014161625/11.

(140183205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

IMF International Momentum Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.911.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMF International Momentum Fund

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014161557/12.

(140184180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.



LSREF2 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 150.672.

__

Le bilan de clôture de liquidation au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014161668/12.

(140183046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Invia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.304.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014161571/16.

(140183704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

I.H.P., International Hebdo Press, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 46.386.

Extrait de l'Assemblée Générale annuelle du 15 septembre 2014

L'assemblée prend acte de et accepte les démissions de:

- Madame Anne WALTER de sa fonction d'administrateur;
- Monsieur Mikhael SENOT de sa fonction d'administrateur;
- FIDUO de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer les nouveaux administrateurs suivants:

- Monsieur Enzo LIOTINO, domicilié professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Monsieur Jacques RECKINGER, domicilié professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs ainsi nommés termineront les mandats des anciens administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle à tenir en 2016.

L'Assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes la société anonyme FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B34978, avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014161566/26.

(140183497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.



Expert Investor II SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 184.205.

Suite à la démission de Mr. Jean-Paul Gennari du conseil d'administration, Mr. Robert Archbold. domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été nommé membre du conseil de la société susmentionnée avec effet au 13 octobre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014162292/13.

(140184905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Inovest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.303.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014. Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014161552/16.

(140183675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Johnson Controls Eastern European Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.646.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 1 er octobre 2014 que:

- Mr. Jérôme D. Okarma a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1 ^{er} octobre 2014; et
- Mr. Brian Cadwallader, né le 18 février 1959 à Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, 53209, Glendale, WI, Etats-Unis, a été nommée gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1 ^{er} octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 1 ^{er} octobre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Mr. Bruce McDonald, gérant de catégorie A;
- Mr. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- Mr. Andrew O'Shea, gérant de catégorie B; et
- Ms. Ingrid Cernicchi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014161580/25.

(140184240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.



Bestime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.056.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6/10/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014162157/10.

(140185181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Bifund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162162/10.

(140184816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

S.V. Immo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 94, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.114.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Capellen, le 28 août 2014

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société S.V. IMMO LUXEMBOURG S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165.114:

1. La constatation du changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1 ^{er} octobre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014162782/14.

(140184772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Entretien Maintenance Service S.à r.l. en abrégé EMS S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.489.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée ENTRETIEN MAINENANCE SREVICE S.A.R.L. (B numéro 124489), avec siège social à L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce en date du 13 mars 2014:

- la révocation de Monsieur Jean Ramos, demeurant à F-57650 Fontoyn 48, rue Cottage de la Vallée, de sa fonction de gérant unique.
- la nomination de Monsieur Cyrille Lallemand, demeurant à F-54650 Tucquegnieux, 2, Allée des Roses, au poste de gérant technique.
- la nomination de Monsieur Philippe Stanef, demeurant à F-57700 Konacker, 9, Impasse des Lilas, au poste de gérant administratif.

La société est valablement engagée par signature conjointe des deux gérants.

Pour extrait conforme

Fait à Luxembourg, au siège social de la société, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014162284/20.

(140185130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



Paul Wurth Geprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 60.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162730/10.

(140185375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014162750/11.

(140183549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Pa de Kaphoe, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.999.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014162723/16.

(140184595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Partners Group Private Markets Credit Strategies S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.347.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil de gérance du 16 octobre 2014:

- Mons. Graeme Jenkins, resident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 16 octobre 2014.
- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014162728/17.

(140185244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162717/9.

(140184844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Padovan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 68.882.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADOVAN Paul

Gérant

Référence de publication: 2014162724/11.

(140185198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Pocolena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.570.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014162746/16.

(140184646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Prime Properties Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.389.

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Août 2014

- Il est pris acte de la démission de la société The Strategic Opportunities Fund (SPC) Ltd for a/c of Strategic Real Estate Fund I Segregated Portfolio de son mandat de liquidateur
- La société EUROFIN SERVICES S.A. ayant son siège social au 4, rue Etraz, P.O. Box 6003, CH-1002 Lausanne, Suisse, a été nommée au poste de liquidateur en remplacement de la société The Strategic Opportunities Fund (SPC) Ltd for a/c of Strategic Real Estate Fund I Segregated Portfolio

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Certifié sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2014162748/18.

(140184268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



Premium Sicav SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 173.196.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014162747/10.

(140184953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Prime Properties Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIME PROPERTIES INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014162749/10.

(140184941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Raw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.881.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 octobre 2014.

Geert DIRKX

Administrateur unique

Référence de publication: 2014162762/12.

(140184068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 118.921.364,00.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée par Monsieur Michele Mezzarobba au conseil d'administration de la Société en date du 23 avril 2014 que:

- Monsieur Michele Mezzarobba a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet en date du 23 avril 2014.

Le conseil d'administration de la Société est constitué de:

- Monsieur Marc-Olivier Laurent, administrateur de catégorie A;
- Monsieur Victor Decrion, administrateur de catégorie A;
- Monsieur Charles Tritton, administrateur de catégorie A;
- Monsieur Denis Faller, administrateur de catégorie A;
- Monsieur Francis Carpenter, administrateur de catégorie B; et
- Monsieur Jean de Courrèges, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162745/22.

(140184907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



Phileas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014162737/10.

(140184781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Piment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 66.456.

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon poste d'administrateur et de mon poste d'administrateur délégué avec effet immédiat de la société PIMENT INTERNATIONAL S.A., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg B66456.

Ermelo, le 17 octobre 2014.

M. De ROOIJ.

Référence de publication: 2014162742/11.

(140184369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Raging Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.501.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014162770/16.

(140184645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Ress Capital Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 150.684.

En date du 16 juillet 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean de Courrèges, de Monsieur Mikael Holmberg et de Monsieur Claes-Johan Geijer en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

En date du 30 septembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de Deloitte Audit S.àr.l. jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2014.

Signature

Pour Ress Capital Fund Management S.A.

Référence de publication: 2014162766/17.

(140184911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



Product Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162751/9.

(140184611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

PS Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.143.

Par résolutions prises en date du 26 septembre 2014, le liquidateur a décidé de transférer le siège social du 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 er juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162756/11.

(140184964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.091.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.482.

Par résolutions prises en date du 26 septembre 2014, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la Société du 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162757/13.

(140184958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Snowhill RE (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.913.

Extrait des décisions prises par l'Associé unique et le Conseil de gérance en date du 24 septembre 2014

- 1. Monsieur Pietro Longo a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
- 2. Monsieur Douwe Terpstra, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 Octobre 1958, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
- 3. Le siège social a été transféré de L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 ^{er} septembre 2014.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur, Hugo Froment gérant de classe B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 Septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Snowhill RE (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014162794/21.

(140184838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



Quad/Graphics Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.152,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162760/10.

(140184886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Real Estate & Asset Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 172.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162763/10.

(140185219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

agri.capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.375,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.384.

Madame Anne Catherine GRAVE a démissionné de son mandat de gérant de classe A2 de la Société avec effet au 21 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

agri.capital Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014162962/14.

(140186141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.486,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.845.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé de la Société, TK II Colnvest S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Heiko Dimmerling, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changé. Les dits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3 ^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Silvia HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014162792/20.

(140184914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



Perlach I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162685/9.

(140185340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Patron Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.290.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162682/10.

(140184889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Papeterie 2000 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 15-17, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.660.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de:

- La société à responsabilité limitée PAPETERIE 2000 SARL (RCS B31.660), avec siège social à L-ESCH-SUR-ALZETTE, 15-17, avenue de la gare.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2014162726/17.

(140184642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Way HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.484,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 134.848.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Heiko Dimmerling, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changé. Les dits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3 ^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Way HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014162923/18.

(140184915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



Société Civile Immobilière Windhof I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.033.

L'an deux mille quatorze.

Le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 septembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WINDHOF I, avec siège social à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon, C.C. Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3033 (NIN 1999 7002 302).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 843 du 11 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2365 du 25 septembre 2013.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par soixante (60) parts sociales sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Paul LEESCH, prénommé, cinquante-deux parts sociales	52
2 Madame Danielle LEESCH, prénommée, deux parts sociales	2
3 Madame Doris LEESCH, prénommée, deux parts sociales	2
4 Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, deux parts sociales	2
5 Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, deux parts sociales	2
Total: soixante parts sociales	60

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant d'UN EURO (€ 1.-) et constatent que le capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) est désormais représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les trente-et-un mille (31.000) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-six mille huit cent soixante-huit parts sociales	24 949
1 Monsieur Paur Elesch, prenomme, vingt-six milie nuit cent soixante-nuit parts sociales	20.000
2 Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, mille trente-trois parts sociales	1.033
3 Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, mille trente-trois parts sociales	1.033
4 Madame Doris LEESCH, prénommée, mille trente-trois parts sociales	1.033
5 Madame Danielle LEESCH, prénommée, mille trente-trois parts sociales	1.033
Total: trente-et-un mille parts sociales	31.000

Deuxième résolution

Les associés décident ensuite de réduire le capital social à concurrence du montant de CENT QUARANTE-DEUX EUROS (€ 142.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-) par annulation de cent quarante-deux (142) parts sociales et par le remboursement du montant de CENT QUARANTE-DEUX EUROS (€ 142.-) aux associés existants au prorata de leur participation dans le capital social.



Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaire. Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff,	
vingt-six mille sept cent quarante-deux parts sociales	26.742
2 Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
3 Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
4 Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
5 Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, J. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158340/82.

(140179598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

lucundus Saarbrücken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 190.992.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft IUCUNDUS S.A., SPF, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Oktober 2014, noch nicht eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Ralf Peter GREGORI, Buchhalter, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 8. Oktober 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "IUCUNDUS Saarbrücken S.à r.l.".



Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Verkauf, die Vermietung, sowie die Verwaltung von eigenen Immobilien und Grundstücken.

Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls die Beteiligung unter jedweder Form an inländischen und ausländischen Gesellschaften.

Sie kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens teilhaben bzw. diese Unternehmen beraten. Sie kann alle Wertpapiere und Rechte durch den Kauf von Beteiligungen, durch Einlagen, durch Unterzeichnung, durch Zeichnungsverpflichtungen oder Optionen, durch Handel oder sonstige Weise erwerben oder durch Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehn, Vorschüsse, Garantien, Bürgschaften gegenüber dritten geben, oder Unterstützungen jedweder Art erteilen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb, der Besitz, die Kontrolle, die Verwaltung und die Entwicklung von Dienstleistungs- und Produktmarken sowie jeder sonstigen geistigen Eigentumsrechte.

Die Gesellschaft kann des weiteren alle Geschäfte und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Tätigkeit ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, sowie z. B. durch die Aufnahmen von Darlehen, Bürgschaften mit und ohne Sicherheitsleistungen in jedweder Währung und die Erteilung von Darlehen und Bürgschaften an die Beteiligten Gesellschaften durchführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt der Gesellschaft IUCUNDUS S.A., SPF, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Art. 7. Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erfordert, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Gesellschaftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Artikel 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.



Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

- Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).



Erklärung

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Rigo WENDT, Werkzeugmacher und Kaufmann, geboren in Meerane (Deutschland), am 21. April 1971, wohnhaft in D-54290 Trier, Simeonstrasse, 11.

- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
 - c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. P. GREGORI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 15. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014160892/154.

(140182764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

lucundus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6637 Wasserbillg, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 190.995.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach.

Ist erschienen:

Herr John David WENDT, Student, wohnhaft in D-54290 Trier, Simeonstrasse, 11,

hier vertreten durch Herrn Ralf Peter GREGORI, Buchhalter, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 8. Oktober 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft, als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung IUCUNDUS S.A., SPF.

- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.
- **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die SPF. Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.



Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDDREISSIG EURO (€ 31.-).

Die Aktien sind ausschliesslich Namensaktien.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben.

Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:



- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern,
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

- Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.
- Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006, sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007.



Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2014.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2015 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber, vertreten wie vorerwähnt, die EIN TAUSEND (1.000) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden bis zum Belaufe von fünfundzwanzig Prozent (25 %) in bar eingezahlt, machend den Betrag von SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 7.750.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse:

1.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Rigo WENDT, Werkzeugmacher und Kaufmann, geboren in Meerane (Deutschland), am 21. April 1971, wohnhaft in D-54290 Trier, Simeonstrasse, 11,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

2.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Fiduciaire Esplanade S.à r.l. mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 157.736.

- 3.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019.
 - 4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: R. P. GREGORI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 15. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014160891/177.

(140182765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

TNS Luxembourg Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.276.

Les statuts coordonnés au 23 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014161968/12.

(140183621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.



H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.987.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth September,

Before Me Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"BOF II Realty Holdings LLC", a Delaware Limited Liability Company having its registered office at 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA - Wilmington, New Castle.

The founder is here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10 th , 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18 th , 1933 and of December 28 th , 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

- Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.I.".
- **Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraor-dinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration



of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
 - **Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.



Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10 $^{\rm th}$, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.



Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by BOF II Realty Holdings LLC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Brendan Dolan, born on April 3, 1973 in Tyrone, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Mark Bonham, born on September 23, 1979 in Bedford, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

3) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Ms Daphné Chanteloup, born on January 25, 1973 in Caen, with professional address at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Ms Laurence Goblet, born on February 27, 1981, in Malmedy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«BOF II Realty Holdings LLC», une Limited Liability Company, ayant son siège social au 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA - Wilmington, New Castle.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1 er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.



A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.I.".
- **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société à des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à Euros 12,500 (douze mille cinq cent Euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales de Euro 1 (un Euro) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.



La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.



Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par e conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1 ^{er} , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par BOF II Realty Holdings LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'Euros 12,500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Brendan Dolan, né le 3 avril 1973 à Tyrone, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:



Monsieur Mark Bonham, né le 23 septembre 1979 à Bedford, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

3) Est nommée gérant A pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Daphné Chanteloup, née le 25 janvier 1973 à Caen, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Laurence Goblet, née le 27 février 1981 à Malmedy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46504. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160855/399.

(140182584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Cebegest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 190.882.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept octobre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée de droit belge dénommée "CEBEGEST", avec siège social à B-6041 Gosselies, 1a, rue Pont-à-Migneloux, inscrite au Registre de Commerce de Charleroi sous le numéro A 20485, numéro d'entreprise 0480.246.901, dont le capital social s'élève actuellement à dixhuit mille six cents euros (18.600.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas de Caritat, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener L-1630 Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Emilie Delage, employée privée, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener L-1630 Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre de parts sociales possédées par eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents ou représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

Par une résolution valablement adoptée par le (s) associé Signé:, respectivement gérant de la Société en Belgique suite à une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 21 août 2014, publiée au Moniteur Belge le 17 septembre 2014, référence 14171031, conformément aux dispositions des statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social, son administration centrale et son siège de direction effective de B-6041 Gosselies, 1a, rue Pont-à-Migneloux, (Belgique), à L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 56, rue Glesener (ci-après le Luxembourg) avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit belge afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.



- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la société de B-6041 Gosselies, 1a, rue Pont-à-Migneloux, (Belgique), vers le Grand-Duché de Luxembourg, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 56, rue Glesener, avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique.
- 2.- Modification de la dénomination sociale de la Société; adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale "CEBEGEST S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société à Luxembourg;
- 3.- Constatation et approbation par l'associé unique respectivement le gérant de la société du bilan d'ouverture de la Société en date du 7 octobre 2014.
 - 4.- Modification de l'objet social de la société.
- 5.- Réduction du capital social d'un montant de SIX MILLE CENT EUROS (EUR 6.100.-) par remboursement à l'associé de la somme de SIX MILLE CENT EUROS (EUR 6.100.-) de façon à réduire le capital de son montant actuel de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 18.600.-) à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-).
 - 6.- Mise en conformité des statuts aux résolutions précédentes et adaptation à la législation luxembourgeoise.
- 7.- Confirmation du maintien de la nomination pour une durée indéterminée au sein de la société de Monsieur Cédric de Caritat de Peruzzis, en tant que gérant unique.
- 8.- Établissement du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société au L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 56, rue Glesener.
 - 9.- Divers
- B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou dûment représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société de 1a, rue Pont-à-Migneloux B-6041 Gosselies, Belgique, à L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 56, rue Glesener, avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique. L'assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois et règlements applicables en Belgique afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité sous le nom CEBEGEST S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois et règlements applicables au Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée constate et approuve le bilan d'ouverture de la Société daté du 7 octobre 2014, date à partir de laquelle toutes les opérations sont effectuées pour le compte de la société "CEBEGEST S.à r.l." régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou de tiers:

- La recherche dans le domaine de la construction;
- Bureau d'étude de techniques spéciales;
- Organisation de chantier;
- Mise au point de nouvelles techniques et technologies;
- Société de développement dans l'économie d'énergie et de protection de l'environnement;
- Le développement d'outil de gestion et de formation;
- La promotion du commerce national et international, notamment sous forme de représentation, de commissaire, de distribution et de conditionnement;



- Les activités de conseiller en commerce national et international tels que des études de marché, les conseils en toutes activités similaires;
- L'étude, la gestion, l'organisation, la fourniture, la prise de participation en toutes prestations de services du domaine tertiaire et notamment la gestion administrative, et financière ainsi que toutes prestations de services de gestion des ressources humaines, de logistique, de marketing stratégique et opérationnel;

La Société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La société peut en outre assumer des mandats d'administrateur ou de liquidateur.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de la société est de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 18.600.-), divisé en cents (100) parts sociales, sans mention de valeur nominale.

Ce capital est représenté par les actifs et les passifs appartenant à la société et qui ont fait l'objet d'une déclaration d'approbation par le gérant unique datée du 7 octobre 2014.

Cette déclaration restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de SIX MILLE CENT EUROS (EUR 6.100.-) pour le ramener de son montant actuel de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 18.600.-) à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-).

Cette réduction de capital sera réalisée par un remboursement à l'associé unique de la société du montant total de SIX MILLE CENT EUROS (EUR 6.100.-).

Le Conseil d'Administration est mandaté d'effectuer ce remboursement en respectant les prescriptions légales.

Sixième résolution

L'assemblée décide de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, et décident de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Chapitre I er . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 er . **Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination "CEBEGEST S.à r.l." (ci-après la "Société").

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou de tiers:

- La recherche dans le domaine de la construction;
- Bureau d'étude de techniques spéciales;
- Organisation de chantier;
- Mise au point de nouvelles techniques et technologies;
- Société de développement dans l'économie d'énergie et de protection de l'environnement;



- Le développement d'outil de gestion et de formation;
- La promotion du commerce national et international, notamment sous forme de représentation, de commissaire, de distribution et de conditionnement;
- Les activités de conseiller en commerce national et international tels que des études de marché, les conseils en toutes activités similaires;
- L'étude, la gestion, l'organisation, la fourniture, la prise de participation en toutes prestations de services du domaine tertiaire et notamment la gestion administrative, et financière ainsi que toutes prestations de services de gestion des ressources humaines, de logistique, de marketing stratégique et opérationnel;

La Société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La société peut en outre assumer des mandats d'administrateur ou de liquidateur.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par décision de l'associé ou, selon le cas, pas une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des statuts.

- Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
 - Art. 6. Transfert de parts. En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non associés, que dans le respect de l'approbation préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la "Loi"), acquérir ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.



Chapitre III. - Gérance - Réunion du conseil de gérance - Représentation - Signataires autorisés

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) et remplacer le(s) gérant(s).

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Art. 9. Réunion du Conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants, le délai de convocation sera d'au moins huit iours.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant au conseil de se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le(s) membre(s) concerné(s) sera/seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. L'(es)associé(s) peut(vent) élire parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérant(s)-délégué(s) qui aura(ont) le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'il(s) agisse(nt) dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer ses/leurs pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires (s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat et toute autre condition essentielle de son/leur mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le "Secrétaire").

Le Secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous



les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 14. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés possédant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles tendant à la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit. les résolutions signées sur une ou plusieurs copies séparées produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.
- **Art. 16. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.
- **Art. 17. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.
- **Art. 18. Distribution des bénéfices Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Tout remboursement de primes d'émission au(x) associé(s) de la Société devra respecter les conditions applicables à une réduction du capital social par remboursement au(x) associé(s).

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

- Art. 19. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.
- Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 21. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés, à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi."

Disposition transitoire

Suite au transfert du siège de la société de Belgique vers le Luxembourg: le premier exercice débute à la date de ce jour, date à laquelle les opérations sont considérées avoir été effectuées pour le compte de la société "CEBEGEST. S. à r.l.", et se termine le 31 décembre 2014.



La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigés par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Septième résolution

L'assemblée décide que suite au transfert de siège social de Belgique vers le Luxembourg, le gérant unique de la société continuera ses fonctions pour une durée indéterminée, à savoir:

- Monsieur Cédric de Caritat de Peruzzis, administrateur de sociétés, né le 6 mai 1979 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener L-1630 Luxembourg.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société au L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 56, rue Glesener.

Neuvième résolution

L'assemblée constate que l'associé de la société est:

La société anonyme "Actor Invest S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134109, détenant toutes les cent (100) parts sociales de la société.

Le notaire instrumentant a rendu attentif l'assemblée au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par celle-ci.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à € 1.400.- Eur.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: DE CARITAT, DELAGE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/10/2014. Relation: EAC/2014/13580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10/10/2014.

Référence de publication: 2014158621/337.

(140180591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Vinador S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.732.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 332 du 11 février 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VINADOR S.A. SPF

Signature

Référence de publication: 2014162914/15.

(140184735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



GMBF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 190.924.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr. Giovanni FERRERO, director of companies, born on 21 September 1964 in Turin, Italy, residing in B-1640 Rhode-Saint-Genèse, (Belgium), 35, Avenue des Genêts, (the "Appearing Party"),

represented by Maître Robert GOEREND, Lawyer, having his professional address at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, pursuant to a power of attorney given under private seal (the "Proxyholder").

The power of attorney, signed ne varietur by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Chapter I. - Form, Name, Corporate object, Duration, And registered office

- **1 Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").
 - 2 Art. 2. Name. The Company shall bear the name GMBF Investments S.à r.l.

3 Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.
- 3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.
- 3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.
 - **4 Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

5 Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.
- 5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.
 - 5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Share capital, Shares and transfer of shares

6 Art. 6. Share capital.

- 6.1 The share capital is set at seventeen thousand Euros (EUR 17,000.-) represented by seventeen thousand (17,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into:
 - Twelve thousand five hundred (12,500) class A shares;
 - Five hundred (500) class B shares;



- Five hundred (500) class C shares;
- Five hundred (500) class D shares;
- Five hundred (500) class E shares;
- Five hundred (500) class F shares;
- Five hundred (500) class G shares;
- Five hundred (500) class H shares;
- Five hundred (500) class I shares; and
- Five hundred (500) class J shares.

The rights and obligations attached to each share of each class listed above shall be identical, save as otherwise provided by Law or the Articles.

- 6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.
- 6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class]).
- 6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in Article 6.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined in Article 24) (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.5) as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled. The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled (the "Cancellation Value Per Share").
- 6.5 The total cancellation amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts (as defined in Article 24) (the "Total Cancellation Amount"). The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 6.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
- **7 Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

8 Art. 8. Shareholders' rights.

- 8.1 All shares have equal economic and voting rights.
- 8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.
- **9** Art. **9.** Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10 Art. 10. Transfer of shares.

- 10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.
- 10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

11 Art. 11. Board of managers.

- 11.1 The Company is managed by at least three managers, composing a board of managers (the "Board of Managers").
- 11.2 The managers need not be shareholders. The managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

12 Art. 12. Powers of the board of managers.

- 12.1 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.
- 12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.



- **13 Art. 13. Representation of the company.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any manager together with the chairman of the Board of Managers. For a value up to including ten thousand Euros (EUR 10,000.-), the Company will be bound by the single signature of any manager.
- **14 Art. 14. Delegation and agent of the board of managers.** The Board of Managers or any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15 Art. 15. Meeting of the board of managers.

- 15.1 If the chairman of the Board of Managers is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.
 - 15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.
- 15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires in the Grand Duchy of Luxembourg at the place indicated in the convening notice.
- 15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.
- 15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.
- 15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.
- 15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.
- 15.8 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.
- 15.9 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.
 - 15.10 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.
- **16 Art. 16. Liability of the managers.** The managers assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV. - Shareholders' meetings

17 Art. 17. Shareholders' meetings.

- 17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.
- 17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers or any two managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.
- 17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.
- 17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.
- 17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.



Chapter V. - Accounting year and annual accounts

18 Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

19 Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

- 19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
 - 19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.
- 19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

20 Art. 20. Distributions.

- 20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.
- 20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.
- 20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.
- 20.4 The sole manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.
- 20.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.
 - 20.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:
- i. each class A share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- ii. each class B share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- iii. each class C share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- iv. each class D share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- v. each class E share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- vi. each class F share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- vii. each class G share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- viii. each class H share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- ix. each class I share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share; and
- x. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

Chapter VI. - Liquidation and dissolution

21 Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.



- 21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, share-holders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.
- 21.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.
- **22 Art. 22. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

23 Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

24 Art. 24. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 20 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one class of shares (the "Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

Interim Account
Interim Account Date

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

Subscription - Payments

Each of the seventeen thousand (17,000) shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each has been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of seventeen thousand Euros (EUR 17,000.-) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand one hundred fifty euros (EUR 1,150.-).



Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions provided for by the Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Extraordinary general meeting

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution:

Each of the following is appointed as a manager of the Company, with immediate effect and until the annual general meeting of the Company to be held in 2015:

- 1. Mr. Giovanni FERRERO, born on 21 September 1964 in Turin, Italy, having his address at B-1640 Rhode-Saint-Genèse, (Belgium), 35, Avenue des Genêts;
- 2. Mr. Eric SUBLON, Avocat à la Cour, born on 26 May1972 in Strasbourg, France, having his professional address at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- 3. Mr. Pierre METZLER, Avocat à la Cour, born on 28 December 1969 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having his professional address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Giovanni Ferrero is appointed as the chairman of the Board of Managers, with immediate effect and until the annual general meeting of the Company to be held in 2015.

Second resolution:

The registered office of the Company is at 67, Boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the Proxyholder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Introduction

Monsieur Giovanni FERRERO, administrateur de sociétés, né le 21 septembre 1964 à Turin (Italie), demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, (Belgique), 35, Avenue des Genêts, (la «Partie comparante»),

ici représentée par Maître Robert GOEREND, Avocat, ayant son adresse professionnelle au Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg] (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I er . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

- 1 Art. 1 er . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).
 - 2 Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «GMBF Investments S.à r.l.».

3 Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.



- 3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.
- 3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.
- 3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.
 - 4 Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5 Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.
 - 5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

6 Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital social de la Société s'élève à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) représenté par dix-sept mille (17.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, divisées en:
 - Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A;
 - Cinq cents (500) parts sociales de catégorie B;
 - Cinq cents (500) parts sociales de catégorie C;
 - Cinq cents (500) parts sociales de catégorie D;
 - Cinq cents (500) parts sociales de catégorie E;
 - Cinq cents (500) parts sociales de catégorie F;
 - Cinq cents (500) parts sociales de catégorie G;
 - Cinq cents (500) parts sociales de catégorie H;
 - Cinq cents (500) parts sociales de catégorie I; et
 - Cinq cents (500) parts sociales de catégorie J.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque classe visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la Loi ou des Statuts

- 6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.
- 6.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégorie(s) de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de parts sociales, de tels annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).
- 6.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre établi à l'Article 6.3), une telle catégorie de parts sociales donne droit à son détenteur au prorata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (défini à l'Article 24) (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation (défini à l'Article 6.5) tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée. La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulé (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale»).
- 6.5 Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires (défini à l'Article Erreur! Source du renvoi introuvable.) concernés (le «Montant Total d'Annulation»). Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf



autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

- 6.6 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.
- **7 Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8 Art. 8. Droits des associés.

- 8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.
- 8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.
- **9 Art. 9. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10 Art. 10. Transfert des parts.

- 10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance

11 Art. 11. Conseil de gérance.

- 11.1 La Société est gérée par au moins trois gérants, composant le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).
- 11.2 Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12 Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.
- 12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.
- 13 Art. 13. Représentation de la société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un gérant et du président du Conseil de Gérance. Pour les transactions dont la valeur n'excède pas dix mille Euros (EUR 10.000,-), la Société sera engagée par la signature d'un seul gérant.
- 14 Art. 14. Délégation des pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance ou deux gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et ils devront déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15 Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

- 15.1 Si le président du Conseil de Gérance ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.
 - 15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.
- 15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au Grand-Duché de Luxembourg et au lieu indiqué dans la notice de convocation.
- 15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.
- 15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.
- 15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.
- 15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.
- 15.8 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un



document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

- 15.9 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.
 - 15.10 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.
- 16 Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblées générales

17 Art. 17. Assemblées générales.

- 17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.
- 17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.
- 17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.
- 17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance ou deux gérants, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.
- 17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.
- 17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.
- 17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.
- 17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V. - Exercice social et comptes annuels

18 Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19 Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

- 19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.
 - 19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.
- 19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20 Art. 20. Distributions.

- 20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.
- 20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'article 17.8.
- 20.4 Le gérant unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.
- 20.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute monnaie choisie par le gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance et être payés aux endroits et moments pouvant être choisis par le gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut fixer un taux final d'échange applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la monnaie de leur paiement. Une dividende déclarée mais non payée sur une part sociale



durant cinq années et non réclamée par la suite par le détenteur de cette part sociale, sera déchu de son droit et retournera à la Société. Aucun intérêt ne sera payé pour les dividendes déclarés et non revendiquées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

- 20.6 En cas d'une déclaration de dividendes, de tels dividendes seront alloués et payées comme suit:
- i. chaque part sociale de catégorie A (s'il en existe) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant minimal de zéro virgule soixante pourcent (0,60 %) par an de la valeur nominale d'une telle part sociale, puis
- ii. chaque part sociale de catégorie B (s'il en existe) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant minimal de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55 %) par an de la valeur nominale d'une telle part sociale, puis
- iii. chaque part sociale de catégorie C (s'il en existe) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant minimal de zéro virgule cinquante pourcent (0,50 %) par an de la valeur nominale d'une telle part sociale, puis
- iv. chaque part sociale de catégorie D (s'il en existe) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant minimal de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) par an de la valeur nominale d'une telle part sociale, puis
- v. chaque part sociale de catégorie E (s'il en existe) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant minimal de zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) par an de la valeur nominale d'une telle part sociale, puis
- vi. chaque part sociale de catégorie F (s'il en existe) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant minimal de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) par an de la valeur nominale d'une telle part sociale, puis
- vii. chaque part sociale de catégorie G (s'il en existe) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant minimal de zéro virgule trente pourcent (0,30 %) par an de la valeur nominale d'une telle part sociale, puis
- viii. chaque part sociale de catégorie H (s'il en existe) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant minimal de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) par an de la valeur nominale d'une telle part sociale, puis
- ix. chaque part sociale de catégorie I (s'il en existe) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant minimal de zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) par an de la valeur nominale d'une telle part sociale, et
- x. le surplus du montant total distribué est alloué intégralement aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire premièrement les parts sociales de catégorie J, ensuite s'il n'existe plus des parts sociales de catégorie J, les parts sociales de catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce que les parts sociales de catégorie de A reste seules).

Chapitre VI. - Liquidation et dissolution

21 Art. 21. Liquidation.

- 21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.
- 21.3 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.
- **22 Art. 22. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII. - Loi applicable

23 Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.



24 Art. 24.

Montant Disponible

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure ou l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'Article 20 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la catégorie de parts sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts déterminés sur base des

Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que: MD = (PN + P + RC)-(P + RL)

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts

Dans l'hypothèse où la Société réaliserait des bénéfices additionnels (par exemple un versement complémentaire éventuel (earn-out)) après le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (le «Rachat») suite à une opération réalisée avant le Rachat, le Montant Disponible calculé lors du Rachat prendra en compte un tel profit additionnel.

Comptes Intérimaires
Date des Comptes
Intermédiaires

Signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires Désigne la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernée

Souscription - Libération

Le capital social a ete souscrit comme suit:	
Souscripteur	Parts sociales
Giovanni Ferrero	Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A;
	Cinq cents (500) parts sociales de catégorie B;
	Cinq cents (500) parts sociales de catégorie C;
	Cinq cents (500) parts sociales de catégorie D;
	Cinq cents (500) parts sociales de catégorie E;
	Cinq cents (500) parts sociales de catégorie F;
	Cinq cents (500) parts sociales de catégorie G;
	Cinq cents (500) parts sociales de catégorie H;
	Cinq cents (500) parts sociales de catégorie I; et
	Cinq cents (500) parts sociales de catégorie J.
Total	17.000

Chacune des dix-sept mille (17.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune ont a été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que l'intégralité du montant du capital social souscrit et libéré de dix-sept mille Euros (EUR 17.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.



Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, agissant en tant qu'associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015:

- 1. Monsieur Giovanni FERRERO, administrateur de société, né le 21 septembre 1964 à Turin, Italie, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, (Belgique), 35, Avenue des Genêts;
- 2. Monsieur Eric SUBLON, Avocat à la Cour, né le 26 mai 1972 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement à Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg; et
- 3. Monsieur Pierre METZLER, Avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- M. Giovanni Ferrero est nommé Président du Conseil de Gérance, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Deuxième résolution:

L'adresse du siège social est fixée à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte

Signé: Robert GOEREND, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2014. Relation GRE/2014/3951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014159747/613.

(140181269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth day of August,

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Yann PAYEN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg,

acting as special attorney of "ORIFLAME COSMETICS S.A." (the "Company") a limited company having its registered office at 24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, registered with the Trade and Register's Company of Luxembourg under section B number 8.835.

pursuant to resolutions (the "Resolutions") of the board of directors of the Company (the "Board of Directors") passed on August 13 th , 2014.

A copy of the Resolutions, after having been "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, attached to this document to be filed together with such deed recording.

The appearing party, representing the Board of Directors of the Company pursuant to the Resolutions, has requested the undersigned to enact the following statements:

- 1. The Company was incorporated under the name of "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A." pursuant to a deed of Mr. Georges ALTWIES, notary residing then in Dudelange on January 22 nd, 1970, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 61 dated 16 May 1970, which articles of association (the "Articles of Association") have been amended several times and most recently pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 25 th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 3227 dated December 18 th, 2013.
- 2. The share capital of the Company is currently fixed at seventy-one million five hundred seventeen thousand five hundred seventy-seven Euro and fifty cents (EUR 71,517,577.50-) represented by fifty-seven million two hundred fourteen thousand sixty-two (57,214,062) shares with no designation of nominal value.



- 3. Pursuant to the first sentence of the second paragraph of the article 5 of the Articles of Association, the authorised capital of the Company is fixed at one hundred two million four hundred thousand Euro (EUR 102,400,000.-). The third paragraph of the article 5 of the Articles of Association allows furthermore the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the authorised capital and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders in case of issue and allotment of new Company's shares, up to two million seven hundred thousand (2,700,000) shares, to persons exercising their rights under the 2011 share incentive plan (the "2011 Share Incentive Plan").
- 4. During its meeting held on August 13 th , 2014, the Board of Directors resolved in principle to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand eight hundred eighty-seven Euro and fifty cents (EUR 9,887.50-) within the authorized share capital of the Company, so as to bring it from its present amount of seventy-one million five hundred seventeen thousand five hundred seventy-seven Euro and fifty cents (EUR 71,517,577.50-) to seventy-one million five hundred twenty seven thousand four hundred sixty five Euro (EUR 71,527,465.-), by the issue of seven thousand nine hundred ten (7,910) new shares, with the same rights and obligations as the existing shares as set out in the Articles of Association, with exclusion of pre-emption rights of existing Company's shareholders.
- 5. During the same meeting, the Board of Directors accepted the subscription of the seven thousand nine hundred ten (7,910) newly issued shares of the Company by some of the beneficiaries of the 2011 Share Incentive Plan, whose names together with the indication of the number of Company's shares subscribed and the exercise price paid for that purpose, are indicated in a list attached to the present deed to be registered with it, after initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary.
- 6. It results from the above-mentioned list that the aggregate amount of one hundred forty five thousand three hundred eighty five Euros and ninety cents (EUR 145,385.90) has been wired on the bank account of the Company and is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary, whereby a total amount of nine thousand eight hundred eighty-seven Euros and fifty cents (EUR 9,887.50) served the capital increase and a total amount of one hundred thirty-five thousand four hundred ninety-eight Euro and forty cents (EUR 135,498.40-) shall be allocated to the share premium account of the Company.
- 7. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company shall be amended and have henceforth the following wording:

"The share capital of the Company is fixed at seventy-one million five hundred twenty seven thousand four hundred sixty five Euros Euros (EUR 71,527,465) represented by fifty-seven million two hundred twenty one thousand nine hundred seventy two (57,221,972) shares of no nominal value."

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such law.

Costs

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Maître Yann PAYEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «ORIFLAME COSMETICS S.A.» (ci-après la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 8.835,

conformément aux résolutions (les «Résolutions») par le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») en date du 13 août 2014.

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant le conseil d'administration de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:



- 1. La Société a été constituée sous la dénomination «ORIFLAME INTERNATIONAL S.A.», suivant acte reçu par Maître Georges ALTWIES, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 61 du 16 mai 1970, et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et plus récemment par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3227 du 18 décembre 2013.
- 2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-et-onze millions cinq cent dix-sept mille cinq cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes (71.517.577,50.- EUR), représenté par cinquante-sept millions deux cent quatorze mille soixante-deux (57.214.062) actions, sans désignation de valeur nominale.
- 3. Aux termes de la première phrase de l'alinéa 2 de l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à cent deux millions quatre cent mille euros (102.400.000,- EUR). L'alinéa 3 de l'article 5 des Statuts autorise par ailleurs le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants en cas d'émission et d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à concurrence de deux millions sept cent mille (2.700.000) actions, aux personnes bénéficiaires et exerçant leurs droits dans le cadre du plan d'intéressement 2011 (le «Plan d'Intéressement 2011»).
- 4. Lors de sa réunion du 13 août 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille huit cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (9.887,50.- EUR) dans les limites du capital autorisé de la Société, aux fins de le porter de son montant actuel de soixante et onze millions cinq cent dix-sept mille cinq cent soixante-dix-sept euros and cinquante centimes (71.517.577,50.- EUR) au montant de soixante-et-onze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cent soixante-cinq euros (71.527.465.- EUR), par l'émission de sept mille neuf cent dix (7.910) nouvelles actions de la Société, portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société tels que définis dans les Statuts, en excluant à cette occasion le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.
- 5. Au cours de la même réunion, le Conseil d'Administration a accepté la souscription des sept mille neuf cent dix (7.910) actions de la Société nouvellement émises, par certains des bénéficiaires du Plan d'Intéressement 2011, dont les noms, le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux et le prix de souscription payé à cette fin sont indiqués dans une liste annexé au présent acte, avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant.
- 6. Il résulte de la liste susmentionnée que le montant total de cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix centimes (145.385,90.-EUR) a été viré sur le compte bancaire de la Société et est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, dont neuf mille huit cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents (9.887,50.- EUR) sont alloués à l'augmentation de capital et cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante centimes (135.498,40.- EUR) au compte de prime d'émission de la Société.
- 7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts devra être modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-et-onze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cent soixante-cinq euros (71.527.465,- EUR) représenté par cinquante-sept millions deux cent vingt-et-un mille neuf cent soixante-douze (57.221.972) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. PAYEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2014. LAC/2014/40811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014158220/139.

(140179584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck